



Règlement intérieur Adultes



ARTICLE 1

Energym Attiches accueille tout public à partir de 16 ans (avec autorisation parentale). Les cours ont lieu aux périodes, jours, heures et dans les lieux indiqués chaque année, par écrit, lors de l'inscription. L'inscription et le paiement sont dus après 2 séances d'essai.

ARTICLE 2

Le président de l'association est garant de l'emploi d'un encadrement qualifié en possession des diplômes requis pour l'animation concernée. L'animateur est responsable de l'animation pédagogique.

ARTICLE 3

Chaque membre doit chaque année

- remplir une fiche d'inscription pour la délivrance de la licence-assurance FFEPGV
- fournir :
 - une attestation suite au questionnaire de santé CERFA N° 15699-01
 - ou un certificat médical récent
- être à jour de cotisation
- prendre connaissance de la possibilité d'une assurance complémentaire

ARTICLE 4

L'accès de la salle n'est autorisé qu'avec des chaussures adaptées. Afin de respecter le parquet, il est demandé de changer de chaussures à l'entrée. Merci de prendre soin du matériel fourni par le club.